

L'arrêt définitif n'était pas encore prononcé au mois d'avril 1595, et j'ignore quelle fut la conclusion de l'affaire (1).

Antoine du Verdier a-t-il été mêlé pendant la Ligue à cette guerre de petits livrets imprimés qui furent alors une arme si puissante aux mains des partis qui se disputaient la maîtrise du pays (2)? Jusqu'à la journée du 18 septembre 1593, qui brisa le duc de Nemours et prépara le triomphe prochain du royalisme, il ne semble pas que les imprimeurs lyonnais se soient hasardés à publier, au moins sous leur nom, aucun factum favorable aux idées des Royalistes et Politiques. On a cependant soupçonné qu'Antoine du Verdier pouvait être l'auteur d'un cartel en vers qui fut jeté une nuit, en 1591, à la porte de Rubis, procureur général de la municipalité, puis imprimé avec la *Responce au Cartel* (3). Cela est trop incertain pour qu'on puisse faire fond sur une simple conjecture. Quoi qu'il en soit, voici un petit échantillon de la réponse adressée à du Verdier ou à l'auteur du cartel :

Enragé médisant, engence de vipère,
Exécration démon enfanté de Mégère,
Arreste toy, etc.

C'était le ton ordinaire des libelles de la Ligue.

Mais après le 7 février 1594, quand la Ligue eut définitivement succombé à Lyon, du Verdier publia sans retard un *Discours sur la réduction de la ville de Lyon à l'obéissance*

(1) Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon pendant la Ligue*, p. 183 et 225 ; *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon sous le règne de Henri IV*, p. 52.

(2) Voy. ma notice sous presse : *La Presse politique à Lyon pendant la Ligue*, Paris, 1898.

(3) *Responce au Cartel d'un Politique qui ne s'est osé nommer, avec la coppie dudit Cartel*, Lyon, 1591.